

Bulletin  
édité par le Syndicat  
national des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication  
Jean OMNES  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

N° 316  
MARS  
1995

## Présidentielles... la montée des luttes.

La campagne électorale n'atténue pas la montée des luttes, bien au contraire. C'est dire le peu d'illusions que se font les salariés. Nous ne sommes plus en 81 où l'espoir s'était accompagné d'une démobilitation. Lutte des fonctionnaires corses, luttes pour la création d'emploi, pour les salaires, pour l'abaissement de la durée du travail. Ces luttes sont menées toutefois alors que la CGT est affaiblie et les syndicats réformistes renforcés. La CFDT, la CGC signent des accords de flexibilisation du travail et des salaires au nom d'un "réalisme" dont les salariés découvrent peu à peu les méfaits.

La charge de travail des salariés, excessive dans un contexte d'économie et de surexploitation de la force de travail occupée devient de moins en moins supportable. Les "affaires", la corruption, la spéculation, font comprendre aux salariés qu'ils ont été et sont floués : l'argent existe, il ne va pas au travail, il ne va pas à l'homme.

### **Vers une recherche sans moyens publics ?**

Dans la recherche et l'enseignement supérieur après une période marquée par une forte mobilisation, les personnels semblent être retournés dans leurs labos pour rechercher l'argent manquant en accentuant leur course aux contrats. Pourtant le mécontentement persiste, sa forme est diverse. L'on relève certes, depuis le début de l'action, une difficulté à mobiliser au moment des réunions des instances du CNRS, CA par exemple, mais une persistance de la force de la mobilisation en direction du ministère ou du gouvernement. On note aussi une bonne implication des jeunes dans l'action. La protestation gagne en profondeur, en témoigne la motion des présidents de section du comité national, votée à l'unanimité.

Les raisons de se mobiliser ne manquent pas car le gouvernement n'entend pas décréter de trêve électorale. Il continue d'avancer, retire un projet par la porte pour en faire entrer un autre par la fenêtre, de même nature.

Le gel des postes, le blocage des promotions, la stagnation du pouvoir d'achat sont autant de raisons de mobilisation. Il s'agit ici d'examiner ensemble les potentialités et les limites de la mobilisation des personnels et notre capacité à susciter, structurer et organiser les revendications des personnels, pour la défense et l'amélioration du service public de recherche.

L'argent existe. Il est utilisé à structurer autrement la recherche pour d'autres fins. Ainsi, 500MF vont être attribués par l'Etat aux sciences du vivant dont la moitié à l'ANRS. Il s'agit d'attribuer des financements directement aux domaines considérés comme prioritaires avec lancement d'actions concertées dotées d'un comité scientifique et technique qui sera composé d'experts et dont l'activité est sous le contrôle étroit du ministère. Cela est en cohérence avec la série de rapports dont le CNRS est actuellement inondé.

### **Des audits aux rapports de mission**

C'est devenu une mode au CNRS depuis 15 ans, chaque changement de DG amène son cortège de mises à plat, de bilans, de propositions de réforme. La manière change, reflétant des modes différenciés de gestion politique.

-1981. Consultation nationale de la recherche : La communauté scientifique participe à l'élaboration d'une réforme en profondeur de l'appareil public de recherche. En est issue la titularisation dans le cadre d'un statut particulier de fonctionnaire pour les EPST. Le CNRS connaît une croissance forte, une amélioration des carrières des chercheurs, mais pas des ITA.

-1986. Arrivée de Feneuille. La valorisation des méthodes issues du privé, une volonté de plus grande articulation entre la recherche publique et la recherche privée commencent à apparaître. Les premières attaques de l'Université à l'encontre du CNRS commencent à se faire jour. Premières tentatives de doubler le Comité National par des comités d'experts.

-1988. Le retour des socialistes au gouvernement et l'arrivée de Kourilsky s'accompagnent d'une nouvelle mise à plat des structures et de l'organisation de la recherche. Cette fois, la communauté est désaisie de ce travail, confié aux cabinets d'audits privés, coûteux. Cela débouche sur de nouveaux modes de gestion et d'intégration idéologique des personnels, sur une volonté d'asseoir la politique des emplois sur une base rationnelle, qui préfigure la généralisation des économies de main-d'oeuvre au CNRS : l'EAA, l'Observatoire des métiers, les premières propositions de doublage des commissions scientifiques par des comités d'experts, la professionnalisation des directeurs de labos transformés en managers. Les instances paritaires ou consultatives sont contournées (Commission de mobilité par exemple). L'on tente en même temps d'intégrer les syndicats aux orientations en matière de politique du personnel (comités de pilotage par exemple). Peu à peu apparaît la notion de masse salariale comme un coût et non une richesse, il s'agit de la réduire. C'est le retour de la précarité et l'apparition de la flexibilisation des emplois. Les salariés sont dans des rapports de concurrence ce qui justifie des primes différenciées. La charge de travail augmente. On assiste à une baisse tendancielle de la part consacrée à la dotation des labos. Une première tentative de privatisation est opérée, filialisation de l'INIST.

-1994. Aubert est nommé. On connaît ses premières mesures : restriction drastique des moyens financiers et des emplois ; la méthode utilisée est l'électrochoc. Après le rapport Fillon et sa pseudo consultation une série de rapports sur les thèmes habituels (emploi, structures, instances d'évaluation etc.) est demandée, bien dans les méthodes de la droite. Ils sont confiés non plus à des cabinets d'experts, mais de nouveau à des scientifiques nommés, désignés. La communauté scientifique n'est plus mobilisée, elle n'est pas non plus ignorée, infantilisée comme sous l'ère Kourilsky, elle est "consultée" par le biais de "représentants" ainsi légitimés dont la liste est laissée au libre

"choix" du missionnaire". Les directions des syndicats ne sont même plus "informées", comme sous Kourilsky.

Le cadre est fixé et l'ensemble des rapports présente une grande cohérence avec les divers rapports élaborés dans d'autres domaines, le rôle de l'Etat ou l'enseignement supérieur par exemple.

- "décentralisation" voire "autonomie" des établissements publics, mais sous haute surveillance. l'Etat fixe les modalités d'application et de financement, d'où une contractualisation généralisée,

- diminution des "coûts" liés à l'emploi, baisse du prix du travail, diminution du nombre de fonctionnaires dans le cadre de la construction européenne, transfert progressif de fonctions vers la sous-traitance,

- flexibilisation des emplois dans toutes ses dimensions, éclatement des statuts, précarité, flexibilité de la durée et de la répartition du temps de travail...

- interpénétration du public et du privé et tentative de faire disparaître la notion même de service public au profit de service à des usagers.

Dans la recherche et l'enseignement il y a pénétration des entreprises dans les instances de décision, mise au service des intérêts économiques particuliers, au service de la compétitivité.

Les rapports pleuvent : rapport Gross, rapport Charvolin, rapport sur l'emploi des chercheurs, rapport en préparation sur les emplois ITA (Costes).

Annick KIEFFER  
Secrétaire Générale Adjointe.

## Sommaire

*PAGES 1 à 3*

**EDITO**

*PAGES 4 à 8*

**CONTRIBUTION À L'ANALYSE DES RAPPORTS GROSS, CHARVOLIN ET LAURENT.**

*PAGES 9-10*

**RÉSULTATS DES ÉLECTIONS INSERM 1995 : CONSEIL SCIENTIFIQUE ET CAP.**

*PAGES 11 à 13*

**POUR OU CONTRE LE PARTAGE DU TRAVAIL ?**

*PAGES 14-15*

**TRIBUNE LIBRE...**

*PAGES 16 À 21*

**LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE NATIONALE AU SERVICE DU MILITAIRE : un besoin ou un détournement des connaissances humaines ?**

*PAGE 22*

**SOLIDARITÉ ALGERIE : quelques aspects pratiques.**

*PAGE 23*

**I.V.G. : UN DROIT A DEFENDRE ! Une pétition à faire circuler...**

*PAGE 24*

**45<sup>ème</sup> CONGRES DE LA CGT : occupons-nous de nos affaires !**

**La CGT a 100 ans ! Commandez l'album du centenaire !**

## Le rapport Charvolin sur les structures de recherche

Le rapport Charvolin a pour mission d'*analyser les structures actuelles, les méthodes d'élaboration de la stratégie et les modalités d'attribution des moyens aux laboratoires en vue de dresser un bilan et de proposer des options d'évolutions.*"

Cette mission, comme les autres ne vise pas une réforme statutaire mais une relecture des statuts pour mieux les contourner et les dénaturer. Comme il y a une certaine continuité, Charvolin, comme Fillon, s'appuie sur le schéma stratégique.

Il s'agit de favoriser l'interdisciplinarité, de mieux mobiliser le "potentiel". Le texte publié ne prévoit pas de réorganisation du Comité National ni une redéfinition de son rôle. Il vise plutôt à remodeler l'état-major scientifique, décisionnel, du CNRS : les Directeurs Scientifiques, leurs adjoints, la direction et le rôle des grands instituts et des PIR.. Chervolin établit le constat de l'impossibilité matérielle pour les DS et leurs adjoints de gérer les laboratoires au plus près, en raison de l'importance de la charge selon les secteurs. Il conclut "*le CNRS ne dispose que d'un faible pouvoir d'orientation et de structuration de l'activité de ses laboratoires*". Les départements scientifiques n'ont pas le pouvoir de "*piloter directement l'activité de plusieurs centaines de labos*". L'activité des DS est absorbée par la gestion. Les structures des instituts ne sont pas plus légères et semblent inadaptées en raison "*du risque de fermeture des communautés sur elles-mêmes*". Quant aux PIR, ils souffrent de l'insuffisante formalisation de l'interdisciplinarité, d'une tendance à la pérennisation.

Chervolin propose donc :

- de laisser la gestion des unités aux adjoints des DS
- d'adjoindre au DG un "organe de réflexion scientifique globale de taille raisonnable s'appuyant sur l'instance de conseil et d'évaluation qui est le CN". Le Conseil scientifique est de fait doublé.
- d'assurer le suivi de la programmation scientifique par les départements
- de limiter la durée des programmes.

Le nombre de sections du Comité National est dans ce texte maintenu (ce n'est pas l'objet de la mission et cela ne peut être fait si près de son renouvellement). Charvolin propose une structuration hiérarchique de l'organe de direction scientifique du CNRS avec un responsable à temps plein pour deux sections, coordonnés dans des groupes de 4 à 5 personnes (soit 8 à 10 sections) eux-mêmes placés sous la responsabilité de 4 ou 5 personnes. Ce qui donne 4 ou 5 départements scientifiques, SHS, SDV, SDU, SDM (matière), SPI ou SSP (sciences des systèmes et procédés). La chimie disparaît toujours dans cette configuration. A chaque niveau serait créé un conseil, instance décisionnelle en matière de gestion, de programmation et d'animation.

On comprend pourquoi dans ce contexte, il importe de former les directeurs de labos au management et de les contraindre à s'y mettre, comme il importe à la direction de transformer les secrétaires administratives de laboratoires en véritables courroies de transmission de la politique budgétaire de l'organisme. C'est une perte d'autonomie des labos qui ne sont plus que des lieux d'où partiront les idées, mais qui ne seront chargés que de la mise en oeuvre sous contrôle scientifique, administratif, et financier. Quant aux personnes, le contexte d'économie contraint à ne les affecter que sur des opérations prioritaires. On comprend la volonté à faire passer coûte que coûte l'EAA. La recherche de sanctions contre les directeurs de labos qui refuseraient de s'y prêter ne peut que nous inquiéter. On comprend également la mission confiée à Costes : évaluer les besoins en emploi par disciplines revient dans ce contexte à fournir une estimation des seuils minimaux en dessous desquels la recherche ne peut plus se faire. Il s'agira de regarder les emplois supprimables (suppressions nettes ou transferts d'activités ponctuelles vers la sous-traitance), ou qui peuvent être remplacés par une main-d'oeuvre précaire, mais captive, telle que celle des thésards, des post-doc et autres BDI.

## Le rapport Gross : vers un déclin du CNRS ?

La recherche publique a connu en France un développement conséquent ces vingt dernières années. Cette extension pose le problème de la cohérence de l'ensemble. Le CNRS a, jusqu'à présent, assumé une partie importante de cette évolution. En effet, parce qu'il est organisé nationalement sur la base de disciplines ou de thématiques scientifiques, parce qu'il est présent dans les principaux champs scientifiques, parce qu'il est doté d'instances d'évaluations des personnes et des équipes qui sont aussi de véritables instances de propositions, il a permis l'éclosion d'approches nouvelles, la naissance ou le maintien de thématiques ou de disciplines non reconnues sur le plan académique, le maintien d'une veille sur les domaines momentanément essoufflés... Il a pris seul des initiatives, il s'est associé avec des équipes universitaires. C'est sans doute en raison de son dynamisme que certains universitaires l'ont perçu comme menant seul la politique nationale de recherche, voire comme impérialiste. Sa taille apparaît générer une lourdeur bureaucratique et freiner, à terme, le dynamisme du système.

La Ministère s'appuie sur ces constats pour réorganiser la recherche publique. Est-ce pour redynamiser un système qui s'essouffle ? Est-ce pour susciter les initiatives, mieux adapter la recherche aux besoins des hommes ? Que non ! Il s'agit plutôt de centraliser entre ses mains les instruments de pilotage de la recherche, donc il les retire au CNRS, soit aux scientifiques ; c'est le sens de la politique de contractualisation, c'est le sens du transfert des lieux de décision en matière de création d'unités. Le Ministère a besoin des capacités d'initiatives et de propositions de la communauté scientifique pour fonder ses choix et établir sa politique, les structures actuelles d'évaluation, leur rôle consultatif dans l'élaboration des schémas stratégiques des organismes sont maintenus. Toutefois, en créant le Comité d'Orientation Stratégique, le Ministère se dote de sa structure ad hoc qui lui donnera une certaine autonomie à l'égard des instances des organismes.

Le système concocté par le Ministère est complexe. C'est le système des poupées russes. Chaque organisme de recherche, chaque Université serait contractualisé avec le Ministère, les rapports d'ensemble entre les organismes de recherche et le système universitaire de recherche serait aussi contractualisé avec le Ministère, les rapports particuliers (par exemple entre le CNRS et une Université) feraient aussi l'objet d'un contrat, encore avec le Ministère. Celui-ci est bien à la fois la clef de voûte et le pilier de l'édifice.

En même temps, chacune des parties concernées élabore les grands axes de sa politique scientifique à moyen terme (au CNRS, son schéma stratégique). C'est certes la fin d'une "anarchie" où le CNRS seul semblait avoir une politique cohérente, c'est surtout une mise au pas. Par ce système emboîté, chaque contrat passé à un niveau devra s'inscrire dans la logique du niveau supérieur. La présence du Ministère à chaque étape lui permet de contrôler directement la mise en oeuvre et l'adéquation des contrats particuliers avec les principes et orientations qu'il entend faire respecter. *"L'objectif poursuivi par la mise en place de ces moyens incitatifs sera de mobiliser, de manière très ouverte, l'ensemble de la communauté scientifique nationale sur des objectifs ciblés pouvant aller de l'avancement des connaissances dans un domaine particulier à des objectifs plus finalisés liés à la demande sociale ou économique, soit de répondre à l'initiative d'une équipe ou d'une communauté dans le cadre d'un vaste champ disciplinaire ou interdisciplinaire."*

Un tel système suppose toutefois une restructuration (une de plus) des unités de recherche, la mission de Gross devait fournir une réponse adaptée à ces impératifs. Gross distingue 3 types d'unités de recherche selon l'existence ou non d'un partenaire et la nature du rapport avec le partenaire : les unités mixtes de recherche (les UMR), les unités propres de l'enseignement

supérieures qui peuvent ou non être associées au CNRS (les UPR ES), les unités propres du CNRS (UPR).

On remarquera la disparition des URA dont le nom correspondait au rôle prépondérant du CNRS. Les unités associées seront des unités de l'Université associées au CNRS. L'intitulé a de l'importance, il indique la source stable de financement ("récurrent"). Stable ne veut pas dire qui assure l'autonomie du laboratoire. Il est prévu qu'il aille chercher l'argent ailleurs, y compris au CNRS. Ainsi, toute unité, même non associée au CNRS, pourra "participer aux actions contractuelles du CNRS, de type programme, et bénéficier à ce titre d'un abondement de leurs moyens de recherche prévus au contrat".

Toute unité actuelle du CNRS, qu'elle soit UPR, UMR ou URA pourra être transformée en UMR ou devenir UPR ES.

- les UMR impliqueraient une coresponsabilité des trois partenaires sur les moyens consolidés et l'équipement. La répartition des responsabilités serait fixée par le contrat.

- les UPR seraient des unités de recherche universitaire reconnues par le Ministère qui lui fournirait les moyens récurrents dans le cadre de contrats quadriennaux. Elles pourraient être associées au CNRS, après évaluation par le Comité National. Mais celui-ci n'évaluerait régulièrement que les personnels CNRS des UPRES non associées. Nous voyons resurgir la structure Jeunes Equipes dont la décision de création relèverait du ministère.

- les UPR CNRS seraient réservées aux unités "*oeuvrant dans un domaine que le CNRS considère comme stratégique et pour lequel il n'existe pas localement de partenaires appropriés... ; ou qui nécessite une mobilisation majeure des moyens du CNRS*". Elles seraient donc rares.

Les dispositions du contrat sont fixées. Elles devraient comprendre :

- un argumentaire de la politique scientifique et des axes de recherche (raisons des choix, cohérence interne, capacité de mise en oeuvre) et un argumentaire qualitatif qui situe le projet dans le champ et les équipes impliquées par rapport aux équipes existantes dans le champs (les "compétiteurs") français et étrangers ;

- la description des thématiques, les moyens affectés, la faisabilité ;

- la "*structuration du potentiel humain*", c'est-à-dire les emplois, postes, grades, avec avis du Comité National ;

- les moyens financiers consolidés, la charge globale des salaires, des infrastructures, du fonctionnement.

L'initiative du contrat revient à l'Université, qui adresse sa demande au Ministère. Si elle souhaite une association, le ministère transmet et deux évaluations sont effectuées, l'une par le CN, l'autre par le MRES.

On peut dès lors se demander, avec Tambourin pourquoi "*avoir fait autant de bruit autour de réformes qui finalement vont surtout clarifier un paysage...*"! Certes, mais clarifier, le rôle désormais second, mineur, du CNRS dans la politique nationale de recherche. Il nous revient de discuter des conséquences de ces orientations et de faire nos propositions.

Annick KIEFFER  
Membre du bureau national

## Contribution à l'analyse du rapport Laurent <sup>(1)</sup>

**Pourquoi revenir sur le rapport Laurent alors que le gouvernement a annoncé qu'il n'était pas question de l'appliquer ? Devant la levée en masse des étudiants, ceux des IUT en particulier, le ministre a dû reculer en remettant en cause la circulaire Bardet. Quant au rapport Laurent, c'est Fillon lui-même qui nous donne la réponse quand il déclare : "les idées [du rapport] demeurent".**

Nous devons donc jeter un regard indépendant sur le contenu de ce rapport qui est de la plus haute importance, pas seulement pour l'enseignement supérieur, mais aussi pour la recherche et également pour tous les salariés et la jeunesse. Il y a en effet fort à parier que les propositions qu'il contient resteront les bases de la politique du prochain gouvernement.

La composition de la commission qui a travaillé autour de M. Laurent est révélatrice de la nature politique de l'entreprise : il n'y a pas que des représentants directs et patentés de la bourgeoisie, du patronat ou autres hauts fonctionnaires. Il y a, par exemple, Mme Demichel, ancienne directrice adjointe des enseignements supérieurs dans les ministères Jospin et Lang. Nous verrons d'ailleurs qu'à chaque pas ce rapport insiste sur le caractère consensuel des mesures déjà prises ou proposées.

Ce rapport se situe lui-même dans la continuité des "réformes" qui, depuis 26 ans, ont toutes eu pour but de détruire le caractère de service public national de l'enseignement supérieur. Il part de la loi E. Faure de 1968 (autonomie des universités), "toujours actuelle" (p. 1), il approuve globalement la loi Savary, ses "dérogations prolongées avec des majorités différentes", cite les auteurs des universités dérogatoires : Chevènement, Fillon, Jospin, Lang (p. 72, 73). Il propose de "compléter la loi Savary" (p. 74).

Il indique que pour atteindre le but de soumission des universités, des étudiants et des personnels aux besoins des entreprises locales et aux demandes des collectivités locales, la solution réside dans l'autonomie totale des universités (p. 7). Le moyen pour y arriver est le développement de la contractualisation (invention de Jospin) (p. 48). Il souligne l'attachement unanime de la Conférence des Présidents d'universités à cette contractualisation.

Il reprend la disposition principale du projet Devaquet sur les diplômes nationaux : un contrôle a posteriori des "accréditations des diplômes nationaux", en excluant le "contenu minimal des formations", pour se contenter de "référentiels de connaissances et de compétences", référentiels "établis avec les secteurs professionnels concernés" (p. 60). Bref, des diplômes bien peu nationaux !

Auparavant, ce rapport regrette l'attachement français au caractère national des diplômes et va jusqu'à brocarder "l'attachement du corps social à certains symboles, tel le culte du diplôme national". Il condescend, dans une note en bas de page, à reconnaître : "au delà du fétichisme, le diplôme national constitue la référence certes pour les recrutements dans la fonction publique, mais aussi dans les grilles des conventions collectives".

Cet aspect du rapport justifie à lui seul ce que nous disions au début : il concerne tous les salariés et toute la jeunesse : c'est la valeur de la force de travail et la reconnaissance de la qualification qui sont visées ici, rien de moins que les statuts, les conventions collectives, les grilles de classifications !

Le rapport poursuit la remise en cause du caractère de service public de l'Université en proposant sa mise en concurrence avec le privé dans plusieurs domaines :

- accroître les ressources propres en s'insérant dans le "marché" de la formation permanente : "les universités doivent utiliser leur potentiel intellectuel, matériel et immobilier au service de la formation permanente" (p. 53), en prenant des participations et en créant des filiales, en fournissant des activités de prestation de service (p. 67). "L'organisation de formations par la voie de l'apprentissage ou de l'alternance constitue également un moyen pour les universités d'assurer leur mission grâce à des ressources qu'elles se procurent sur un marché concurrentiel, celui de l'apprentissage. De ce point de vue, le financement des formations d'ingénieur par apprentissage constitue un bon exemple qui devrait être étendu à l'ensemble du secteur tertiaire" (p. 54).

- le plus sensible est bien sûr le point des droits d'inscription : en proposant la fin du principe de la gratuité de l'enseignement public (certes bien égratigné, en particulier dans l'enseignement supérieur), il va jusqu'au bout de l'autonomie : chaque université serait concurrente des autres, y compris privées. Les principes républicains d'égalité des droits et d'existence de services publics veulent que ces derniers soient gratuits puisque financés par l'impôt (en réalité, des accrocs importants ont été faits à ces principes, mais il en reste d'importantes conséquences comme la gratuité de l'école publique, de certains actes de justice, etc.).

La "justification" est puisée dans la prose du sieur Minc qui prétend remplacer l'égalité -principe républicain basé sur des droits- par l'équité -une aumône discrétionnaire donnée aux pauvres méritants-. Bien entendu, le système des bourses serait bouleversé; les prêts bancaires les remplaceraient en grande partie.

Le tout est cadré par un postulat : "il ne faut pas attendre un accroissement majeur de la part que l'Etat consacre à l'enseignement supérieur" (p. 53). On vous le dit, c'est comme-ça, il n'y a pas à en discuter !

Ce rapport propose de fournir de la main d'œuvre bon marché ou gratuite au patronat en développant l'apprentissage et la formation par alternance : "un apport de main d'œuvre qui sans être totalement qualifié, est de bon niveau" avec un objectif impressionnant : "qu'un nombre de jeunes en formation initiale de l'ordre de 5% des effectifs des entreprises et des administrations françaises soient en permanence accueillis dans le cadre de la formation en alternance ou par apprentissage et que, sur ce volant, 1,5% le soit pour des formations supérieures" (p. 66). Autrement dit, supprimer 5% de tous les emplois actuellement pourvus ! On comprend dans ces conditions que le rapport préconise l'extension de l'année universitaire à 48 semaines (p. 51).

Il propose aussi de remplacer les cours magistraux faits par des professeurs en chair et en os par des visio-conférences. On voit d'ici la diminution du nombre de professeurs nécessaires et une manière de résoudre le problème des heures supplémentaires...

Très important pour le CNRS et les EPST promis à la contractualisation, est ce qui touche aux modes de financement et aux statuts des personnels. Conséquence logique de la contractualisation et de l'autonomie des universités, la dotation globale devrait s'étendre "*aux 2/3 de la subvention de fonctionnement actuelle, l'autre fraction étant allouée dans le cadre de la politique contractuelle*".

Comme tous les projets récents, le rapport propose que les "*dotations en emplois, tant en IATOS qu'en enseignants, soient exprimées à terme en masse indiciaire*", "*cela donnerait son sens à l'autonomie des universités car elles seraient maîtres de la répartition des emplois afférents à cette masse indiciaire qui serait bien entendu distincte IATOS-enseignants*", "*à un instant donné si toute la masse indiciaire n'est pas convertie en emplois, emplois vacants notamment, elle pourrait être utilisée en crédits de fonctionnement ou d'investissement*" (p. 50).

Pour poursuivre avec l'entreprise de destruction des statuts nationaux des personnels, il reprend la proposition du rapport de M. de Boishue de détacher les IATOS de la fonction publique, en particulier avec la mise en place de commissions paritaires d'établissement (p. 57).

Le cœur du processus de contractualisation est abordé page 52 et 53. "*L'amplifier pour en faire le point central de l'action de tous les participants à l'enseignement supérieur (Etat, établissements, collectivités locales)*". Il propose de "*réintroduire les emplois -exprimés en masse indiciaire- dans le contrat*", "*que la Région soit partie prenante entière à la contractualisation*", "*d'associer à la phase contractuelle ... les agences de recherche (CNRS, INSERM...)*".

Nous avons déjà parlé de l'accroissement des ressources propres réclamé avec force par le ministère. Ceci nous amène à des préoccupations précises dans les EPST. Rappelons l'abstention du représentant du ministère du budget sur le vote du budget lors des CA de l'INSERM et du CNRS, critiquant par là le fait que n'était pas respectée la consigne selon laquelle 10% de la masse salariale devait provenir de ressources extérieures.

Il y a donc une cohérence évidente entre la rapport Laurent et la politique déjà appliquée ou projetée dans les EPST.

Dans sa lettre de mission, le ministre Fillon donne le cadre suivant à D. Laurent : "*fondée sur une large consultation des responsables de la communauté universitaire et des organisations syndicales, la réflexion du groupe devra s'effectuer en liaison avec la Conférence des Présidents d'universités...*". Nous avons tous en mémoire le document de cette CPU qui proposait une augmentation substantielle des droits d'inscriptions et l'extension de la contractualisation. Nous avons aussi en mémoire la "consultation Fillon" destinée à impliquer les syndicats dans la définition et la mise en œuvre de la politique du gouvernement.

Le rapport Laurent note parmi les vigoureux défenseurs de la loi Savary, le SNESup "*qui démontre que les universités sont libres de faire à peu près tout ce qu'elles veulent dans le cadre de cette loi, créer des unités dérogatoires, prendre des participations dans des filiales,...*" (p. 71). Son appel à la Participation (c'est lui qui met la majuscule) ne surprendra pas (p. 70). Il parie même que "*politiquement, il est possible d'obtenir un consensus de la communauté universitaire sur le rejet de tout statut uniforme et contraignant*" (p. 75).

D. Laurent nous donne ainsi une indication précieuse : sans l'aval des syndicats, aucun gouvernement ne pourrait remettre en cause le service public national d'enseignement supérieur, ni aucun autre acquis d'ailleurs.

Le retrait du rapport Laurent, ou plus précisément, de tout son contenu, est une revendication centrale avec le rejet de toute contractualisation et l'exigence de voir l'Etat assurer le financement des EPST et de la totalité de la masse salariale de leurs agents.

Il semble nécessaire d'engager une réflexion sur la contractualisation des universités. Notre syndicat n'a pas pris position sur ce sujet car, jusqu'ici, la question ne semblait pas le concerner directement. Désormais les EPST et les universités sont imbriqués, par la politique des gouvernements successifs, à un point où il n'est plus possible d'ignorer cet aspect. La contractualisation est le point central de toutes les attaques contre le service public national de recherche et d'enseignement supérieur. Une réflexion de notre syndicat débouchant sur une prise de position indépendante, permettrait de faire une proposition de plate forme cohérente à la FERC-Sup, à la branche recherche, à la FERC...

P. Bouyries  
membre du Bureau National

NB : tous les passages en italique sont des citations du rapport Laurent.

(1) ce document, assez facile à lire contrairement à d'autres livraisons plus indigestes, est disponible auprès des membres de la CE et des secrétaires régionaux.

## Résultats des élections du Conseil Scientifique de l'INSERM

**COLLEGE C** : nous progressons donc de 5,78 % (+ 124 voix), mais il faut modérer cela par le fait qu'il y avait 5 listes en 1991 au lieu de 4 cette année. Cette liste était une liste indépendante donc proche du SNIRS, qui progresse lui de 8%. Il y a donc bien accroissement de notre influence.

**COLLEGE B1** : pour la première fois, nous présentions une liste dans ce collège, en application des décisions du congrès du SNTRS-CGT de 1987.

Notre liste recueille 3% des voix. Ce n'est pas un début fracassant (le même pourcentage que l'USCA à sa première présentation), mais en matière électorale les choses sont longues à se mettre en place et demandent un travail opiniâtre sur le terrain avant de se traduire par des résultats tangibles.

1991 - 1995

Election	Inscrits	Votants	%	Nuls	Exprimés	Sntrs-Cgt	%			Sgen-Cfdt	%	Snirs	%	CFTC	%	Indép.	%	Usca	%
C. Scient. 95 ITA	3449	1771	51,35	62	1709	478	27,97			674	39,44	420	24,58	137	8,02	0	0,00		0,00
C. Scient. 91 ITA	3392	1624	47,88	29	1595	354	22,19			577	36,18	264	16,55	176	11,03	221	13,86		0,00
Différence	57	147	3,47	33	114	124	5,78			97	3,26	156	8,02	-39	-3,02	-221	-13,86		

Election	Inscrits	Votants	%	Nuls	Exprimés	Sntrs-Cgt	%	SNCS	%	Sgen-Cfdt	%	Snirs	%	CFTC	%	Indép.	%	Usca	%
C. Scient. 95 B1	1706	885	51,88	31	854	27	3,16	366	42,86	227	26,58	163	19,09		0,00		0,00	71	8,31
C. Scient. 91 B1					911		0,00	399	43,80	279	30,63	187	20,53		0,00		0,00	46	5,05
Différence					-57	27	3,16	-33	-0,94	-52	-4,04	-24	-1,44	0	0	0	0	25	3,26

Election	Inscrits	Votants	%	Nuls	Exprimés	Sntrs-Cgt	%	SNCS	%	Sgen-Cfdt	%	Snirs	%	CFTC	%	Indép.	%	Usca	%
C. Scient. 95 A1	1231	856	69,54	12	844		0,00	263	31,16	135	16,00	60	7,11		0,00	386	45,73		0,00
C. Scient. 91 A1					715		0,00	268	37,48	93	13,01	31	4,34		0,00	323	45,17		0,00
Différence					129	0	0,00	-5	-6,32	42	2,99	29	2,77	0	0	63	0,56	0	0

Election	Inscrits	Votants	%	Nuls	Exprimés	Snesup	%	SNHU	%	Snirs Cgc	%	Indép.	%
C. Scient. 95 B2	1008	402	39,88	12	390			152	38,97	28	7,18	210	53,85
C. Scient. 91 B2					282	133	47,16	214	75,89	68	24,11		0,00
Différence					108	-133	-47,16	-62	-36,91	-40	-16,93	210	53,85

Election	Inscrits	Votants	%	Nuls	Exprimés	SNHU	%	Snirs	%	Indépend.	%
C. Scient. 95 A2	1231	856	69,54	12	872	119	13,65	73	8,37	680	77,98
C. Scient. 91 A2					950		0,00	59	6,21	881	92,74
Différence					-78	119	13,65	14	2,16	-201	-14,76

## Résultats des CAP INSERM 1995.

Comme vous le savez, nous avons eu deux listes invalidées (C.R. et A.J.T.). De plus, nous n'avons pas pu présenter en AGT comme en 1991 d'ailleurs. Ceci explique la diminution de notre représentativité globale de 30 à 27 % ; mais nos résultats dans les corps où l'on s'est présenté est de 31,3 %. Les AJT et les AGT représentaient 127 voix pour nous en 1991. Notre nombre de voix est identique cette année bien qu'il nous manque ces deux listes.

**Nous nous félicitons de notre progression dans tous les corps de 1 à 10 points, selon les CAP.** Cette progression nous permet d'avoir 3 élus dans le corps des Techniciens et pour la première fois 1 élu en AI depuis que ce corps existe. Chez les ITA, le SNIRS se maintient, la CFTC chute de 3 points, le SGEN progresse ; cela est essentiellement dû à deux listes supplémentaires par rapport à 1991. Chez les chercheurs, le SNIRS chute essentiellement chez les DR, le SGEN plutôt chez les CR, le SNCS progresse dans les deux corps, l'USCA se maintient à 6 %. Les résultats par région sont disponibles auprès de notre représentant local, mais il est intéressant de noter que globalement nous progressons partout dans les corps où l'on s'est présenté. (VOIR LES RESULTATS CI-CONTRE)

# Résultats des CAP INSERM 1995.

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
CAP 95	2698	1682	62,34	67	1615,00	432	26,75	657	40,68	359	22,23	167	10,34
CAP 91	2469	1469	59,50	52	1417,00	428	30,20	487	34,37	316	22,30	186	13,13
95-91	229	213	2,84	15	198,00	4	-3,46	170	6,31	43	-0,07	-19	-2,79

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	SNCS		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		Usca	
CAP 95	1905	1115	58,53	29	1086,00	554	51,01	236	21,73	232	21,36	64	5,89
CAP 91	1743	958	54,96	31	927,00	408	44,01	227	24,49	242	26,11	50	5,39
95-91	162	157	3,57	-2	159,00	146	7,00	9	-2,76	-10	-4,74	14	0,50

DR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNCS		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		Usca
1995	469	17	452	241	53,32	107	23,67	104	23,01	
1991	367	8	359	175	48,75	78	21,73	106	29,53	
95-91	102	9	93	66	4,57	29	1,95	-2	-6,52	0

CR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNCS		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		Usca	
1995	646	12	634	313	49,37	129	20,35	128	20,19	64	10,09
1991	591	23	568	233	41,02	149	26,23	136	23,94	50	8,80
95-91	55	-11	66	80	8,35	-20	-5,89	-8	-3,75	14	1,29

IR + CAR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	180	9	171	56	32,75	72	42,11	32	18,71	11	6,43
1991	143	5	138	34	24,64	54	39,13	41	29,71	9	6,52
95-91	37	4	33	22	8,11	18	2,97	-9	-11,00	2	-0,09

IE	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	359	4	355	98	27,61	150	42,25	71	20,00	36	10,14
1991	307	8	299	79	26,42	148	49,50	38	12,71	34	11,37
95-91	52	-4	56	19	1,18	2	-7,24	33	7,29	2	-1,23

AI	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	200	10	190	59	31,05	84	44,21	31	16,32	16	8,42
1991	189	2	187	40	21,39	85	45,45	41	21,93	21	11,23
95-91	11	8	3	19	9,66	-1	-1,24	-10	-5,61	-5	-2,81

T	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	404	13	391	154	39,39	135	34,53	72	18,41	30	7,67
1991	344	9	335	100	29,85	116	34,63	79	23,58	40	11,94
95-91	60	4	56	54	9,54	19	-0,10	-7	-5,17	-10	-4,27

AJT	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	116	5	111		0,00	73	65,77	38	34,23		
1991	98	9	89	89	100,00		0,00		0,00		
95-91	18	-4	22	-89	-100,00	73	65,77	38	34,23	0	0,00

AGT	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	67	6	61		0,00					61	100,00
1991	82	2	80	38	47,50					42	52,50
95-91	-15	4	-19	-38	-47,50	0	0,00	0	0,00	19	47,50

AAR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	54	2	52	17	32,69	21	40,38	14	26,92		
1991	46	3	43	10	23,26	15	34,88	18	41,86		
95-91	8	-1	9	7	9,44	6	5,50	-4	-14,94	0	0,00

SAR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	230	11	219	48	21,92	97	44,29	74	33,79		0,00
1991	194	6	188	38	20,21	69	36,70	67	35,64	14	7,45
95-91	36	5	31	10	1,71	28	7,59	7	-1,85	-14	-7,45

AJA + AGA	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	72	7	65			25	38,46	27	41,54	13	20,00
1991	66	8	58				0,00	32	55,17	26	44,83
95-91	6	-1	7	0	0,00	25	38,46	-5	-13,63	-13	-24,83

1 élu 2 élus

# Pour ou contre le partage du travail ?

Extrait  
d'INFORMATIONS  
novembre 1994  
Bulletin CGT-INRA.

La question ayant été abordée très brièvement au cours du dernier congrès de la C.G.T.-I.N.R.A., il peut être utile d'apporter des éléments de réflexion pour permettre d'ouvrir la discussion.

D'autant que ce sujet va faire l'objet d'un débat lors de la prochaine session parlementaire, à la demande de certains députés de la majorité nouvellement acquis à cette idée.

## *Le partage du travail, conquête des salariés*

D'emblée la question peut surprendre : le partage du travail étant la condition première de l'échange des produits et valeurs créés par chacun ou par les communautés, il est, sans aucun doute, à l'origine de l'élaboration des sociétés. Cependant, avec l'évolution des techniques et des modes de production, les rapports à la production se sont modifiés, et avec eux les rapports sociaux.

Le travail divisé en métiers a été progressivement parcellisé. L'ouvrier n'est plus payé pour ce qu'il produit mais pour la force nécessaire à fabriquer le plus grand nombre de produits, que finalement s'approprient quelques uns : les détenteurs des capitaux (sous forme d'argent, d'usine, de machines, mais aussi de main-d'oeuvre...). Et cette division du travail, toujours plus poussée, a accru la productivité et les profits, mais aussi les inégalités dans la répartition du travail, de son temps et de sa rétribution.

Et l'essor du capitalisme aurait démultiplié ces inégalités s'il n'y avait eu de luttes sociales, notamment celles qui ont abouti à l'établissement d'un statut fixant les garanties fondamentales des salariés, dont le temps de travail et sa rémunération. Les droits sociaux n'ont pas été "acquis" mais conquis.

Car contrairement à l'esclave, le salarié, en dehors de son travail, est un homme libre qui veut pouvoir disposer de son salaire et de son temps comme il l'entend.

C'est pourquoi la plupart des conflits ont porté sur les salaires (échelle mobile des salaires, S.M.I.C...) et sur le temps de travail que ce soit sa durée ou sa régularité (repos hebdomadaire, congés annuels, réglementation du travail de nuit...).

Le partage du travail a alors un sens. C'est celui qui a permis de passer de 12 à 8 heures par jour, d'obtenir les congés hebdomadaires... concrétisés par différentes lois<sup>1</sup> (mais aussi des augmentations de salaire, par son effet sur la productivité qui s'en est trouvée accrue et par le rapport de force ainsi établi).

## *Le partage du travail = version libérale*

Celui dont il est question actuellement n'a pas le même sens et n'a plus rien à voir avec la liberté des salariés. C'est le partage imposé entre ceux qui n'ont pas ou plus de travail et ceux qui en ont encore et se partagent celui de ceux qui ont été licenciés ou qui sont partis (pour une raison ou une autre, les exemples ne manquent pas, on peut même en trouver à l'I.N.R.A...).

Ceux qui diversifient leurs lieux de travail : par exemple ceux qui partagent leur temps de travail entre deux supermarchés... pour une rémunération totale inférieure au S.M.I.C.

Ceux qui travaillent à mi-temps ou à temps partiel et qui désireraient travailler plus (1,2 millions de personnes en 1994). Et parmi eux, les femmes qui occupent les 3/4 de ce type d'emploi. Sans doute est-ce pour les aider à mieux partager leur temps entre leur travail de salariée et celui de femme d'intérieur... mais aussi leur salaire! Et malgré ce partage, elles sont plus nombreuses dans les rangs des demandeurs d'emploi (14% contre 10,8%).

Et bien sûr, ce sont les stagiaires, intérimaires, préretraités, ceux en C.D.D., C.E.S., C.R.E., T.R.I.L.D., etc...

Dénué de son sens premier, devenu partage de la précarité, il est alors une idée cynique car elle fait appel à la solidarité, tradition ouvrière, sans qu'il y ait pour le salarié, au plan individuel, d'avantage direct; la seule contrepartie offerte étant la promesse d'une réduction de l'effectif licencié, ou éventuellement de quelques embauches.

<sup>1</sup>1841 : journée de 8 heures pour les enfants de 12 ans - 1892 : journée de 11 heures pour les femmes, le travail de nuit leur est interdit - 1906 : congés hebdomadaires obligatoires - 1919 : journée de 8 heures, semaine de 48 heures - 1936 : semaine de 40 heures, congés payés annuels... - 1968 : instauration du S.M.I.C.

### *Partage du travail et crise de l'emploi*

Le partage du travail serait alors la solution pour pallier la crise de l'emploi. Crise liée d'une part à la modernisation des moyens de production (robotique, informatique...) et d'autre part à la mondialisation de l'économie qui rend les coûts de la main-d'oeuvre française, les charges patronales, trop lourds dans une compétitivité soumise à la concurrence des pays à bas prix de production<sup>2</sup>.

Mais depuis que notre système économique sévit, existe le chômage (chômage structurel) : il est un des moyens de pression permettant le contrôle des salaires et la mobilité de la main-d'oeuvre, jugée indispensable à l'accroissement de la productivité (les compétences requises variant dans le temps et selon les branches d'activité). Le chômage permet donc la réduction des coûts de production. Au-delà d'un certain taux (aujourd'hui 6% aux Etats-Unis, affirment les financiers... cf le mouvement de yoyo actuel des taux d'intérêt), le chômage est dit conjoncturel car il est lié alors à des déficiences dites cycliques (affirment certains experts de l'économie). Déficiences provenant entre autres de cette même réduction des coûts.

Mais ce chômage ne fait pas le drame de tous, il peut même être un choix économique, aussi est-il un moteur du néolibéralisme. Un récent rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.), approuvé par les 25 Etats membres (dont la France) l'affirme sans ambiguïté : "Pour obtenir un ajustement donné des salaires, il faudra un niveau plus élevé de chômage conjoncturel (...). Lorsque la conjoncture est favorable, la nécessité d'un changement est moins évidente dans les esprits" (*étude de l'O.C.D.E. sur l'emploi*, Paris, juin 1994, cité par *Le Monde Diplomatique*, juillet 1994).

Autrement dit, ce qui préoccupe les gouvernements, ça n'est pas tant la lutte contre le chômage que son utilisation pour "ajuster" les salaires (sur ceux du tiers-monde?), et pourquoi pas l'entretenir...

*Parce que du travail, il y en a. Quelques exemples suffisent à le démontrer :*

"Les chauffeurs routiers travaillent 80 à 90 heures par semaine, si la règle des 39 heures était appliquée, il y aurait 50 000 emplois supplémentaires... Bien entendu, les clients paieraient plus cher..." de l'avis même du Conseil Supérieur des Transports qui regroupe patrons, administration et syndicats (cité par *Le Monde - Initiatives* du 20 avril 1994).

" Tandis qu'entre 1985 et 1992, le nombre de chômeurs augmentait de 800 000, celui des salariés travaillant habituellement plus de 45 heures par semaine a augmenté également de 800 000, passant de 1,2 à 2 millions... Il s'effectue 40 millions d'heures supplémentaires par semaine..." (J.B. Foucaud *Une politique pour l'emploi* 1993).

A Air France, entreprise encore nationalisée, le vote démocratique - sous la menace de licencier tout le monde - a permis d'en licencier quelque 5 000 et d'augmenter le nombre d'heures travaillées de ceux qui restent (sans augmentation des salaires, qui de plus restent bloqués pour trois ans).

Quand le gouvernement invente le dispositif des contrats dits de solidarité (C.E.S.) et annonce dans son "Programme des 900 000", que : "pour 600 francs par mois, une collectivité locale, une association ou un établissement public peut embaucher, sur un vrai contrat de travail, un chômeur longue durée pour un mi-temps sur une activité d'intérêt général"..., il est trouvé du travail (et du vrai) pour 400 000 personnes.

Ou quand le gouvernement propose aux chefs d'entreprise une exonération de 50% sur les charges sociales pour toute création d'emploi à temps partiel supérieur à 19 heures hebdomadaires, il se trouve des patrons et des syndicats (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C.) pour signer un accord dans la grande distribution qui porte de 16 à 22 heures le temps de travail de quelque 430 000 salariés et prévoit la possibilité de recourir à des heures complémentaires... mais rémunérées au taux horaire des 22 heures... (*Le Monde*, 14/15 mai 1993). Etc.

*Des profits, il y en a aussi :*

Les ventes des 200 plus importantes sociétés transnationales, (sur 37.000), sont passées, entre 1982 et 1992, de 3 000 à 5 900 milliards de dollars. Parmi ces 200, 23 étaient françaises en 1992 et avaient pour chiffre d'affaires 530,2 milliards de dollars (en progression de 347,6 milliards de dollars en 10 ans). Et pourtant il y a eu durant ces mêmes dix années 400 000 licenciements en moyenne par an dans 500 d'entre-elles.

<sup>2</sup>L'Europe est particulièrement touchée par cette mondialisation des échanges, puisque ses importations et exportations représentaient déjà en 1990 respectivement 23,8% et 22,8% du P.I.B. contre 9,2% et 7,9% pour les Etats-Unis.

3) Décret sur la Loi Quinquennale qui, entre autres dispositions, porte à 11 heures la durée minimale de repos quotidien, à 35 heures consécutives celle du repos hebdomadaire etc...  
4) En progression de 6 à 8% par an.

Les transactions quotidiennes sur le marché des changes sont passées de 700 milliards de dollars en 1990 à 1 300 milliards de dollars en 1994.

En France, "les entreprises possèdent 23 351 milliards de francs d'actifs, soit, après réduction de l'endettement et des actions émises (valeur nette indépendante) une valeur de 4 429 milliards. La part de leurs actifs financiers (40,2% au total) a aussi nettement progressé depuis 1982 (+ 26,1% par an), en raison d'une rentabilité supérieure à celle des investissements productifs..." (Le Monde, 5 août 1994).

De plus, les différentes mesures prises par le gouvernement quant aux exonérations de cotisations familiales et de charges sociales sur les bas salaires permettent le gonflement des profits bruts et la capacité d'autofinancement des entreprises en transférant ces charges financières vers l'Etat, autrement dit les contribuables, qui pour l'essentiel sont les salariés eux-mêmes.

En 1992, J. Calvet, Président Directeur Général de Peugeot faisait, la même semaine, une double annonce : celle de la suppression de 1 427 emplois et celle de la meilleure profitabilité mondiale du secteur automobile (Science et Vie, Economie, juin 1992), etc...

#### *Le partage du travail comme prétexte*

Mais toutes les entreprises, plus particulièrement les petites, ne sont certes pas en bonne santé financière, eh bien! qu'elles fusionnent, ou disparaissent... comme les (petits) paysans, les (petits) pêcheurs...

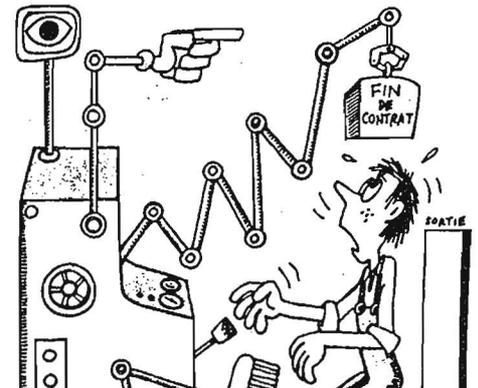
Car contrairement aux grands de la finance et du patronat, elles ne font pas la loi du marché financier et ne pèsent pas lourd dans les décisions économiques et politiques prises ces temps-ci : P.A.C., G.A.T.T., privatisations, Maastricht.

Et le gouvernement, parce qu'il s'adresse aussi à des électeurs, prend prétexte de la lutte contre le chômage pour faire passer des mesures qui accélèrent le processus de démantèlement des lois sociales, telle que l'instauration de la flexibilité du travail : par un seul décret, il a abrogé tous les textes de 1936 sur les 40 heures, permettant ainsi aux chefs d'entreprise d'utiliser la main-d'oeuvre comme ils le veulent et quand il le veulent<sup>3</sup>.

Et par un décret sur le "partage du travail", il permettrait de légaliser les accords signés actuellement dans de nombreuses entreprises qui, en n'offrant aucune compensation salariale à l'aménagement du temps de travail, sont de ce fait illégaux... et du même coup, de ne faire du S.M.I.C. plus qu'un symbole de ce qu'ils nomment "l'Etat Providence".

Mais de même que les grandes entreprises s'inquiètent de la baisse générale de la demande et de l'endettement international<sup>4</sup>, (parce qu'ils freinent la croissance de vastes régions et risquent donc de contrecarrer leur expansion), alors qu'ils en sont les premiers artisans, de même le gouvernement devrait s'inquiéter de cette politique qui, à force d'exclure une masse de plus en plus importante de la population et de précariser un grande partie des salariés, risque bien de réveiller leur vrai sens de la solidarité, celle du partage des richesses qu'ils produisent!

Herminie Lacroix  
section de Jouy-en-Josas  
août 1994



---

# TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

---

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.*

A mes camarades syndiqués des organisations de l'UGFF,

J'ai été mandaté par mon syndicat pour le représenter au "bilan d'étape" de l'UGFF les 28 et 29 mars dernier.

A l'ouverture des travaux, les organisateurs ont annoncé un raccourcissement de l'ordre du jour en raison de la grève de la SNCF : premier jour consacré à des "ateliers", matin du second à une séance plénière. J'ai demandé que plus de temps soit consacré au débat général et donc un vote sur l'ordre du jour. Christian Dubot, secrétaire général de ma fédération, la FERC, qui présidait, a commencé à faire voter l'ordre du jour qu'il avait annoncé, lorsque Lhubert lui a coupé la parole : "non, pas de vote ici !". Les prérogatives du président de séance bafouées de la sorte, le ton était donné ! Chaumeron a pris la parole pour insister sur la nature de ce "bilan d'étape" : sans vote.

De fait, aucun vote n'a été possible : l'ordre du jour n'a pas été soumis à l'approbation des délégués, les présidents de séance n'ont pas été élus, la résolution proposée par le SNTRS n'a pas été mise aux voix, aucune résolution finale, aucun relevé de conclusions n'a été présenté, ni, a fortiori, soumis au vote des participants.

Une réunion de syndiqués n'aurait-elle plus le droit de rien décider, même pas son ordre du jour ? C'est tout-à-fait nouveau dans la CGT. Le document préparatoire à ces journées se terminait d'ailleurs par ces phrases surprenantes :

*"Les travaux de ces deux journées se dérouleront pour l'essentiel en ateliers par thèmes et ne donneront lieu à aucun vote, ce qui permettra des débats où la volonté de construire, la sincérité du propos, la richesse de l'échange l'emporteront sur toute autre considération."*

Ainsi, au nom de la sincérité des débats, on remet en cause la démocratie élémentaire qui veut qu'une assemblée décide, après discussion, ce sur quoi elle se met d'accord.

Les formules "faire du syndiqué l'acteur et le décideur", "bannir les démarches de sommet" prennent un tour étrange quand on voit la brutalité avec laquelle le petit groupe dirigeant l'UGFF a interdit tout vote. Ceci nous renvoie à la période noire du stalinisme où le "ferme ta gueule" s'imposait, y compris par des votes d'ailleurs. Sommes-nous passés désormais au "cause toujours" sans vote ? Pourquoi un tel déni de démocratie dans la CGT ?

Plusieurs camarades sont intervenus pour réclamer que l'UGFF mette en avant la défense du statut général des fonctionnaires, pour qu'elle s'oppose au système de retraite complémentaire comme il s'en met en place aux finances, pour mettre en garde contre le "tout local" générateur de disparités sur les revendications entre les départements, pour définir rapidement des revendications unifiantes, en particulier au lendemain de la grève générale des fonctionnaires corses.

J'ai proposé que l'UGFF mette en avant la revendication de "zone zéro partout" et une augmentation de 18% de la valeur du point d'indice pour tous.

J'ai présenté la résolution proposée par mon syndicat : "

*Les participants au "bilan d'étape" de l'UGFF, réunis à Dinard les 28 et 29 mars 1995,  
- considérant que la loi Pasqua "d'aménagement du territoire" vise, au nom de l'interministérialité, à  
placer les fonctionnaires sous la tutelle des préfets,*

- considérant que cette loi remet en cause, par là-même, le statut général des fonctionnaires, les statuts nationaux particuliers et l'égalité en droit des citoyens devant le service public,
- parce qu'ils sont attachés au statut général et à la grille unique des salaires pour tous les fonctionnaires, déclarent qu'il faut une structure qui représente l'ensemble des fonctionnaires auprès du ministre de tutelle et qui coordonne la réflexion et l'action des fédérations sur les revendications statutaires et salariales. Au moment où les attaques redoublent avec, en particulier, la régionalisation, il est plus que jamais nécessaire que l'UGFF continue à exister pour remplir un tel rôle.
- déclarent que pour ce faire l'UGFF ne doit pas être une super-fédération mais une représentation des fédérations qui la mandatent expressément,
- déclarent que la défense du statut général des fonctionnaires et des statuts nationaux particuliers suppose le maintien des fédérations et des syndicats nationaux au sein de l'UGFF,
- déclarent que ceci n'est nullement contradictoire avec l'existence -ou la création là où elles n'existent pas- de structures départementales de l'UGFF constituées dans le cadre des UD, structures dont les instances doivent être élues et mandatées par les représentants des syndicats et de sections concernées dans chaque département."

Selon la nouvelle conception du "cause toujours", ces propositions ont été faites et puis le petit groupe dirigeant l'UGFF a fait la "synthèse", synthèse qui servira de base au rapport d'orientation du prochain congrès. Ainsi il a décidé "ce qui était venu fort" dans les débats comme : "dépasser le paritarisme", "s'emparer de la décentralisation", "un socle fort de garanties nationales" (par opposition à "défense du statut général"), "créer des collectifs UGFF départementaux souples qui n'auront pas tous la même forme" (c'est-à-dire des structures non mandatées).

Pourtant, des interventions, fortes celles-la, ont été faites :

Un camarade a dit : *"Le rapporteur dit "paritarisme obsolète". Il faudrait en faire la démonstration, ce n'est pas un point secondaire, il faut trancher. Je suis agacé par le caractère "laboratoire d'idées" : des camarades lancent des ballons d'essai comme celui-là pendant que les coups pleuvent. Par exemple sur les CAP locales, chez moi le personnel est contre. Ne pas faire passer pour des aspirations du personnel ce que pensent certains dirigeants. Il faut la sanction de la base. Arrêtez de vouloir imposer ce dont les personnels ne veulent pas."*

Un autre : *"Glasson dit "toute assemblée d'adhérents n'est pas décisionnelle", mais si ! Même si nous ne représentons que nous-mêmes, nous avons à décider à notre propre niveau. Sinon on peut tout dire et d'autres interprètent à notre place. C'est à nous de décider. A. Piquet a parlé d'un relevé de conclusions de cette assemblée. Pourquoi n'y en aurait-il pas un ? Aucune résolution ? Pourquoi ne pas mettre noir sur blanc ce que nous proposons ? Laboratoire d'idées comme sur "dépasser le paritarisme" ? Comment est-ce que ça va être traduit ? Que cette idée traverse la CGT ? Nous avons des comptes à rendre à ceux qui nous ont envoyé ici. Le vote est une question clé. Permettre aux adhérents de juger du travail que nous avons fait ici. Sinon ça ne sert à rien. Je demande que la motion proposée par le SNTRS soit mise aux voix, libre à chacun de se prononcer."*

Un autre encore : *"Un camarade dit "Maastricht existe, les lois existent, il faut faire avec". Moi je dis : il faut développer l'action ! en Haute Loire, 31 emplois devaient être supprimés, conséquence de la loi de finances. Les travailleurs ont dit non, ont occupé la DDE pendant 8 jours et ont fait reculer le gouvernement, alors que ça avait été voté. Le 23/11, dans la rue il y avait un agent de l'équipement sur trois contre les conséquences des lois votées. On a dit : arrêtez ce processus."*

Alors, est-ce pour accrédi-ter le "faire avec les lois", le "dépasser le paritarisme" qu'il ne fallait aucun vote ? **Le petit groupe dirigeant l'UGFF sait pertinemment que l'orientation révélée par ce genre de propositions est minoritaire dans la CGT. Là est l'explication de son acharnement à refuser l'élémentaire démocratie.** Ce petit groupe veut faire passer par oukase l'acceptation de la loi d'aménagement du territoire, l'adaptation à la décentralisation, aux régions, aux "pays", la résignation aux remises en cause du statut et des acquis fondamentaux, au nom du fait "qu'il ne faut pas s'en tenir à la réaction aux propositions gouvernementales mais qu'il faut construire avant" (Lhubert).

J'en appelle à tous les syndiqués des organisations qui composent l'UGFF : il n'est pas possible de laisser la démocratie disparaître. Si la CGT continuait dans cette voie, elle serait vouée à sa perte.

Il est urgent que l'UGFF mette en avant les revendications unifiantes comme la zone zéro partout, l'augmentation générale des salaires des fonctionnaires, la défense du statut général et des statuts particuliers, la défense du code des pensions, la lutte contre la régionalisation, contre la loi d'aménagement du territoire, contre les privatisations des services publics, ...

P. Bouyries  
Orsay, le 6 avril 1995

## La recherche scientifique et technologique nationale au service du militaire :

### un besoin ou un détournement des connaissances humaines ?

**Etude réalisée par Jacques Trélin et préfacée par Georges Seguy**  
 Nous ne pouvons publier ce dossier dans son intégralité pour des raisons financières.  
 Mais les adhérents intéressés peuvent nous en faire la commande  
 en téléphonant au siège du Syndicat 69 07 60 13 -. Prix 10 F.

### *Avant propos de Georges Seguy*

Plus il est question d'exclusions, de chômage, de misère en France et dans le monde, de sous développement, des besoins de la recherche médicale, de la protection de l'environnement, bref de tout ce qui, sur le plan humain, souffre d'insuffisance de moyens matériels, moins on parle de l'une des principales causes de ces indigences : l'absorption par le surarmement d'une énorme partie des richesses produites par les hommes.

Lorsqu'on interpelle les hommes politiques sur cette occultation la plupart répondent : "la politique de défense étant fondée sur un consensus national son budget n'appelle aucune discussion", moyennant quoi les médias s'abstiennent de tout commentaire en ce domaine et la position de ceux qui contestent cette argutie, celle de l'Appel des Cent notamment, est tenue pour nulle et non avenue.

Il s'ensuit qu'entre tous les dossiers budgétaires de l'Etat, le militaire ne fait l'objet d'aucune réelle information susceptible d'éclairer les citoyens pour leur permettre de se faire une opinion et de se déterminer en connaissance de cause.

La présente publication dont le tirage sera malheureusement limité faute de moyens matériels (1) est destinée à bousculer ce tabou en permettant à toutes celles et à tous ceux qui auront l'occasion d'en prendre connaissance, d'apprendre ou plutôt de découvrir ce que le mutisme du pouvoir et des médias à son service dissimule et comment le sinistre précepte médiéval : "*si tu veux la Paix prépare la guerre*" continue, de nos jours, à nourrir une politique de surarmement lourdement préjudiciable à tout ce qui est civil et socialement progressiste.

S'il est évidemment difficile de passer sous silence une manifestation de rue des chercheurs du CNRS pour protester contre l'insuffisance des crédits dont ils disposent, on se garde bien, par contre, d'épiloguer sur le fait que la recherche consacrée au militaire, c'est à dire celle qui a pour but de perfectionner les moyens de détruire et de tuer, absorbe une part considérable des crédits destinés à la loi de programmation militaire.

Chaque fléau affectant l'humanité : le sida, le cancer, la myopathie, la malnutrition, la détresse des enfants du tiers monde, tel ou tel séisme suscite des initiatives humanitaires sincères et respectables, qui font appel à la sensibilité et à la générosité publique ; Mais rares sont ceux qui vont jusqu'à comparer les besoins financiers nécessaires à une lutte efficace contre ces calamités, aux dépenses dilapidées par le surarmement et singulièrement par la recherche scientifique visant à mettre au point une nouvelle génération d'armes de destruction massive.

C'est essentiellement de ce dernier aspect d'une course aux armements plus discrète que traite cet opuscule.

Il ne publie pas des documents secrets, mais des informations, très officielles et chiffrées pratiquement inconnues du grand public parce que réservées à quelques experts estimés aptes à les connaître, à les comprendre et à en discuter.

De par ses connaissances professionnelles et ses possibilités d'accès à ces sources d'informations, Jacques TRELIN, membre du Collectif National de l'Appel des Cent a extrait des toutes dernières études sur "la modernisation" des armements, une série d'éléments relatifs à la recherche scientifique et technologique nationale militaire, ce qui l'amène naturellement à poser la question qui fait le titre de ce document : "**UN BESOIN OU UN DETOURNEMENT DES CONNAISSANCES HUMAINES ?**"



Pour la Paix

17-19, Place de l'Argonne  
 4<sup>e</sup> étage  
 75019 PARIS  
 Tél. : 42.09.23.78 - Fax. 42.09.23.50

Durant cette dernière décennie la lutte pour la Paix a remporté d'incontestables succès, la tension internationale s'est atténuée malgré les dramatiques et douloureux conflits localisés ; des accords de désarmements partiels sont intervenus ; les budgets militaires, hormis ceux de la France ou du Japon, sont en légère diminution ; le moratoire suspensif des essais nucléaires réels est de bonne augure pour la négociation en 1995 de la prorogation du traité de non prolifération nucléaire.

Autant d'avancées qui peuvent donner l'impression au sein du mouvement pacifiste que les dangers de guerre, particulièrement le péril de conflagration nucléaire, ont reculé et donc que la vigilance et l'action des forces pacifiques ne sont pas aussi impératives qu'hier.

Mais à y regarder de plus près, à la lumière des informations que cette brochure révèle, nous sommes loin d'une inversion de la course aux armements qui pourrait justifier une sereine expectative.

Si changement il y a ce n'est pas dans le sens d'une renonciation au recours à la force armée dans le règlement des litiges internationaux et de la prédominance de l'esprit de négociation, mais dans le sens du perfectionnement des armements sur lequel les super-puissances fondent leurs ambitions dominatrices.

Voilà pourquoi on se prépare à contourner une éventuelle interdiction des essais nucléaires en les continuant par simulation en laboratoire.

Autrement dit, la course aux armements continue mais de manière plus sournoise. Elle implique un haut niveau de connaissances scientifiques et technologiques et donc un volume de dépenses représentant un luxe que seules les nations les plus riches peuvent s'offrir. Elle ne concourt pas à réduire les déséquilibres qui affectent la planète, elle a pour conséquence de les aggraver tous. Elle ne sert pas les droits de l'homme elle les mutile. Elle ne tend pas à combler le ravin qui sépare les pays riches et les pays pauvres, elle conduit à le transformer en abîme avec tous les dangers qui peuvent en résulter pour la Paix dans le monde. Elle stérilise des milliards au préjudice d'investissements productifs indispensables à la vie.

Telles sont les réalités auxquelles le mouvement pacifiste est confronté et dont il doit tenir compte pour adapter ses objectifs et son action aux besoins d'une lutte qu'il importe d'impulser dans chaque pays et coordonner au plan international pour imposer par exemple le banissement universel de l'armement nucléaire.

Personne, même pas les nations nucléaires, n'a intérêt à laisser empirer une situation à tous égards redoutables, il est illusoire de penser que les déséquilibres qui portent en eux tant d'injustices, de troubles, de fractures et engendrent tant d'intolérances, de fanatismes et de violences pourront s'éterniser. Il est absurde de croire que la possession d'armes aussi terrifiantes que la bombe nucléaire pourra garantir longtemps la suprématie de ceux qui les détiennent.

Que la crise actuelle se prolonge ou qu'une reprise survienne, si rien ne change fondamentalement dans les rapports entre les hommes, les troubles, les affrontements, l'insécurité n'épargneront aucun pays.

A l'approche du 3ème millénaire, tous les êtres humains investis de responsabilités ont à prendre conscience d'une commune exigence : il est urgent de rompre avec les conceptions et les pratiques d'antan et de penser à l'avenir de l'Humanité de telle manière que rien ne vienne contrarier ou compromettre la mutation de civilisation qui caractérise notre époque vers la coopération pacifique des peuples dans le respect mutuel, la solidarité et la fraternité.

Puisse cette publication de l'Appel des Cent contribuer à servir notre foi en l'avenir progressiste et pacifique de l'Humanité.

**(1) Après avoir lu ce texte ne le classez pas, faites le circuler.**

## EVOLUTION DU BUDGET DEFENSE

La caractéristique essentielle du budget défense de la France est la continuité dans un effort de surarmement. Après une poussée de "fièvre" entre 1980 et 1982 : + 12,35 % (en francs 1993), le budget s'est stabilisé autour de 190 milliards puis a franchi allègrement les 200 milliards en 1990 et 1991 (toujours en francs 1993). Ce budget hors pensions a une autre caractéristique : celle d'avoir fait passer le Titre V (investissement et recherche) devant le titre III (fonctionnement). Même si l'équilibre semble se rétablir avec le budget 1995 (autour de 50 %) cela dénote la volonté gouvernementale de poursuivre dans la voie tracée depuis 15 ans : toujours plus d'armement, notamment dans le cadre d'une nouvelle stratégie définie avec le livre blanc, c'est à dire d'avoir la possibilité de projeter hors des frontières de l'hexagone jusqu'à 120.000 hommes à quelque 5 ou 7.000 km.

La loi de programmation militaire 1995/2000 est des plus claires à ce sujet puisqu'elle prévoit des investissements passant en Francs 1994 de 100,4 milliards à 103,5 voire 106,6 milliards. Avec 102,4 milliards prévus pour 1995 le ministre de la défense a pu dire qu'il s'inscrivait pleinement dans le cadre de la loi de programmation. Pour plus de détails le lecteur se reportera au tableau N° 1 et sa traduction imagée figure N° 1, ainsi que la figure n° 2 pour ce qui concerne le budget proprement dit (hors pensions) et au tableau n° 2 pour la répartition en % du titre V et du Titre III.

Par rapport à l'économie du pays le budget défense a tendance à "peser" moins lourd puisque de près de 17 % du budget de l'Etat au début des années 80 il est à moins de 14 % aujourd'hui et que ramené au Produit Intérieur Brut Marchand il est passé de 4 % en 1983 à 3,15 en 1995 (prévision).

Une remarque identique est à faire en ce qui concerne la Force Nucléaire Stratégique et Tactique. En effet, à son point culminant (dépense maximale) l'arme nucléaire représentait plus de 45 % des dépenses d'investissement : 51,42 % en 1967 et plus de 20 % du budget de la défense : 26,4 % en 1967. Ensuite, jusqu'en 1990 l'arme nucléaire a représenté plus de 30 % du titre V et de 14 à 17 % du budget défense. En 1995 l'arme nucléaire représente 21,28 % du Titre V et 10,78 % du budget défense. La baisse est donc sensible. A partir de là une question se pose : puisque le budget défense, y compris le Titre V, se trouve à un niveau très élevé (plus de 200 milliards de francs) depuis une décennie et que le budget nucléaire baisse où va la différence ? Pour l'essentiel dans l'aéronautique et le spatial. Prenons l'exemple du spatial : de 1986 à 1995, en francs constants, la somme dépensée a été multipliée par 13,4 !

## EVOLUTION DU BUDGET RECHERCHE MILITAIRE

Avec 34,92 milliards de francs de disponibilité pour la rubrique "Etudes-Recherches et prototypes" au budget 1995, la recherche militaire se porte bien. Un téléthon tous les 3 à 4 jours !!!

Cela représente plus de 2,5 fois le budget global du CNRS, ou encore 6,2 fois le budget consacré à la recherche biologique et médicale et financée par le BCRD (Budget Civil de Recherche et Développement).

A côté de l'agrégat "Etudes-Recherches et prototypes" existent deux autres définitions de la recherche militaire : RDE (Recherche Développement Essais) qui est "financée" par le Titre V et la DBRDM (Dépense Budgétaire de Recherche-Développement Militaire) qui tient compte aussi des crédits en provenance du titre III du budget défense. Ces deux agrégats sont les plus employés dans le domaine des statistiques par le ministère de la recherche. De ces deux agrégats la DBRDM est le plus convaincant parce que plus proche des réalités même s'il n'englobe pas l'ensemble des "Etudes-recherches et prototypes".

En moyenne sur les 15 dernières années la recherche militaire (DBRDM) approche le tiers du titre V du budget militaire et les 16 % du Budget total (hors pensions)

Pour la loi de programmation militaire 1995/2000 l'agrégat "RDE" devrait évoluer, en francs 1994, de la manière suivante :

En milliards de Francs 1994

1995	1996	1997	1998	1999	2000
28,5	27,5	27,2	27,7	26,3	26,4

Si nous nous en tenons à l'agrégat DBRDM, on constate que la R et D militaire s'établit à la moyenne de 0,48 % du PIB total sur 15 ans. Que son niveau approche les 22 % de l'effort de Dépense Nationale de R et D (financement public et privé, civil et militaire) et 39,8 % de ce même effort pour la partie financée par les administrations publiques

Les dépenses de R et D militaire, financées par le ministère de la défense, sont avant tout exécutées par les entreprises privées ou publiques mais qui ne dépendent pas du ministère de la défense nationale. De plus en plus les dépenses extra-muros l'emportent sur les dépenses intra-muros. La sous-traitance se développe là comme ailleurs. De 48,7 % en 1986 les dépenses Extra-muros sont passées à 57,4 % en 1992 (données provisoires).

Pour les militaires un bon équilibre entre recherche de base, recherche appliquée et de développements exploratoires se situe à une répartition du type 20/60/20 en pourcentage des financements. Par exemple la recherche de base s'élève en 1993 à environ 6,6 milliards de francs soit 22 % de l'agrégat DBRDM.

Ainsi donc les militaires soustraient beaucoup. Plus de 70 % du financement public de R et D aux entreprises proviennent du ministère de la défense nationale. Ce pourcentage est de 69,78 % en 1992 en raison d'un changement de nomenclature notamment après le reclassement de France Télécom et GIAT Industrie dans les entreprises (voir tableau N°10).

Les dépenses de R et D extra-muros du ministère de la défense concernent aussi d'autres organismes d'Etat (Hors CEA), l'enseignement, les ISBL (Instituts sans but lucratif), des organisations internationales etc... Cela représentait plus d'un milliard de francs en 1991

Quant aux dépenses intra-muros elles se répartissent en Recherche Fondamentale, Recherche Appliquée et Expérience dans des proportions qui varient peu avec le temps

On peut donc remarquer que globalement le budget R et D défense connaît une tendance à la baisse depuis 1989, mais cette baisse n'est pas très importante. Par ailleurs, à l'image du Titre V du budget, des transferts importants sont réalisés d'un type de recherche à un autre. Les dépenses pour l'Atome sont en nette régression alors que celles sur la rubrique "Missiles Espace" et "Constructions aéronautiques" sont en hausse. Voici la répartition de la DBRDM en 1989 et en 1993 :

	<u>1989</u>	<u>1993</u>
Atome	23 %	14,6
Missiles Espace	20 %	23,6 %
Constructions aéronautiques	23 %	27,9 %
Matériels terrestres	7 %	6,3 %
Constructions Navales	11 %	8,2 %
Electronique et Informatique	7 %	6,2 %
Autres (dont 30 % de recherche Fond.)	9 %	13,2 %

Missiles Espaces et constructions aéronautiques dépassent donc les 50 % du budget R et D militaire.

Bien que 700 à 800 PMI/PME soient intéressées par la manne budgétaire militaire en matière de R et D ce sont les grandes entreprises qui en bénéficient le plus. Cela tient aux types de recherche commandés. Par exemple en 1992 l'armée intervient pour :

- 6,758 milliards de Francs de R et D dans le secteur aéronautique et spatial,
- 3,799 milliards de francs de R et D dans le secteur des instruments de contrôle, de navigation, de mesure
- 1,381 milliards de francs de R et D dans le secteur des machines et équipements
- 1,228 milliards de francs de R et D dans le secteur d'équipements radio, télévision et communication,
- etc...

### Comparaison Internationale

Une comparaison entre recherche militaire et recherche civile au plan international est très instructive. Elle montre, notamment, que ce sont les pays qui consacrent le moins de R et D au militaire qui s'en sortent le mieux au plan économique (voir tableau N° 13). C'est le cas bien évidemment de l'Allemagne et du Japon.

Si la France consacre plus du 1/3 des crédits budgétaires publics à la R et D militaire les Etats Unis atteignent les 2/3, soit de l'ordre de 40 milliards de dollars en 1991, l'équivalent du budget militaire français, pensions comprises. Démentiel !

Les Etats-Unis consacrent 3,6 fois plus à la recherche militaire qu'à l'aide aux pays en voie de développement : 40 milliards contre 11.

## **LES PRINCIPAUX AXES DE LA RECHERCHE MILITAIRE**

Le nouveau contexte international après la disparition du pacte de Varsovie avec les conséquences que cela entraîne au plan stratégique, la politique qui semble se mettre en place et conduisant à une alliance de fait des pays riches à l'encontre des pays pauvres, appellent, selon les militaires, de nouvelles recherches pour une bonne compétence scientifique et technique et la production de nouvelles armes pour faire face à une "situation géopolitique plus insaisissable qu'autrefois et pouvant faire apparaître demain des formes inédites de crises ou de conflits.

La R et D militaire est définie à partir de grands principes :

- une recherche de défense soigneusement orientée et s'appuyant sur les possibilités ouvertes par le progrès scientifique : une grande attention est apportée à ce qui se fait en dehors du secteur militaire
- l'osmose avec la recherche civile est systématiquement recherchée. Cela permet à la R et D militaire proprement dite d'être très sélective. Certaines recherches civiles ont d'autant plus de chance d'obtenir des crédits que les résultats escomptés intéressent les militaires
- la coopération internationale est énergiquement encouragée. On ne compte plus, y compris pour l'arme nucléaire, les accords passés avec les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Unis, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne... et maintenant la CEI, en tout premier lieu la Russie.

De là, des domaines de recherche prioritaires ont été définis par le CRED (Conseil des Recherches et Etudes de Défense). Parmi ceux-ci on compte :

- \* renseignement spatial (observation, écoute, alerte)
- \* fusion des données, fusion du renseignement, automatisation des synthèses
- \* moyens de navigation autonomes
- \* guerre électronique et guerre optronique
- \* robotique
- \* etc...

Ces priorités débouchent bien évidemment sur des plans à moyen ou long terme :

- \* utilisation militaire de l'espace
- \* composants électroniques et optroniques
- \* armes lasers
- \* discrétion radar
- \* hélicoptères
- \* Protection nucléaire, biologique et chimique
- \* etc...

Une attention soutenue est apportée aux armes dites non létales (n'entraînant pas obligatoirement la mort) les engins inhabités...

La variété des domaines de R et D nécessaires à l'aboutissement de ces plans et programmes amène en toute logique à la participation de nombreux laboratoires civils. Le champ des technologies duales s'élargit et les budgets nécessaires aussi : 2 milliards de Francs en 1995. C'est par exemple :

- \* la recherche spatiale à hauteur de 982 millions de francs : satellites Hélios 1 et 2, SPOT 4, etc...
- \* la recherche nucléaire (hors armes) à hauteur de 368 millions de francs : domaine des simulations numériques et des calculateurs
- \* la recherche aéronautique pour 650 millions de francs : études générales sur les moteurs, l'avionique et l'électronique, synergies dans le développement des avions et des hélicoptères.

Le recours à l'expertise universitaire se développe ainsi que les relations structurées entre organismes et laboratoires : DGA - CEA - CNRS - INSERM - Institut Pasteur, CNES, PMI-PME, etc... Nombre de travailleurs scientifiques croient travailler pour du civil mais, de fait, souvent à leur insu, travaillent aussi pour du militaire.

Pour 1995 la répartition des crédits disponibles pour la R et D militaire et par grandes masses est la suivante :

En millions de Francs

	Loi des finances 95	Report et fonds de concours	Total net
* Etudes - Espace	4.057	861	4.918
* Etudes - Nucléaire	13.411	411	13.822
* Etudes- conventionnel	14.739	1.441	16.180
Total	32.207	2.713	34.920

La caractéristique essentielle à ces trois types d'Etudes est le niveau d'excellence exigé des résultats. La photo-détection infrarouge, les microlasers, les écrans plats, les couches minces optiques, l'optique intégrée, les nouveaux matériaux, les munitions à risques atténués, les lanceurs électriques, l'immunisation magnétique d'un navire, le copilote électronique dans l'aviation, les fibres optiques, les céramiques, les caméras thermiques et infra-rouge, les capteurs biologiques, sont quelques-uns des thèmes de recherche dont il est impossible de faire l'inventaire ici.

Ainsi l'imagination est au pouvoir !

A peine l'encre est-elle sèche au bas d'un accord sur l'interdiction de l'usage et de la fabrication des armes chimiques par exemple que de nouvelles études sont menées pour tenter de détourner la loi internationale. Comment s'étonner dans ces conditions que certains Etats refusent de signer tel ou tel accord ?

Utiliser la robotique pour mieux réprimer les révoltes de la misère ou de la faim n'est-ce pas un détournement des avancées technologiques ?

Chercher à rendre aveugle n'est-ce pas rejoindre l'ignoble comme on peut le constater avec les mines anti-personnelles faites volontairement pour blesser et mutiler au prétexte qu'un blessé est beaucoup plus une charge qu'un mort lorsque l'on est au combat ?

Outre la charge financière que ces activités représentent, n'assistons-nous pas à un détournement pur et simple de la recherche scientifique ? N'y a-t-il pas dans le domaine des armes des questions d'éthique ?

Interdire toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques est un but à atteindre dans les meilleurs délais, mais ne convient-il pas dès maintenant d'exiger aussi l'interdiction de certaines armes dites conventionnelles et ne correspondant nullement à un besoin de défense nationale ?

Assez de faux-semblants, assez de tricheries comme cela a été le cas au cours des années passées tant en matière d'armes conventionnelles que dans le domaine des armes de destruction massive. Dans ce dernier cas n'est-on pas allé jusqu'à prévoir, dans certains domaines, une interdiction d'emploi tout en laissant se poursuivre recherche et production, ce qui est pour le moins contradictoire ? De ce point de vue l'évolution de la politique des essais nucléaires est caricaturale des pratiques détestables. Qu'on en juge !

Le traité de 1963, entre les USA, la Grande-Bretagne et l'ex-URSS, sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau, dans l'espace extra-atmosphérique fut une très bonne chose. Il faisait suite à une exigence de l'opinion publique mondiale d'en finir avec les essais, et, de plus, il mettait un arrêt au rejet de produits radioactifs dans l'environnement. Ces derniers furent très importants : en moyenne 100 fois Tchernobyl (dont 20 fois pour le seul Caucase). Par exemple, les essais atmosphériques ont répandu 3 fois plus de Krypton 85 que l'accident de Tchernobyl et 10.000 fois plus de tritium. La quantité de plutonium s'est élevée à 4,2 tonnes contre 10 à 12 kg à Tchernobyl. La quantité rejetée de carbone 14 a doublé celle existant naturellement sur terre (il faut attendre l'an 2100 pour revenir à la normale). Le Césium 137 que nous avons actuellement dans les os provient des essais atmosphériques.

L'arrêt de ce type d'essais est donc une grande victoire du mouvement pacifiste mondial. Malheureusement cet accord, non signé par la France et la Chine, fut en quelque sorte transgressé par la poursuite d'essais souterrains. On alla même jusqu'à faire exploser plusieurs "bombes" à la fois pour mieux tromper les appareils d'enregistrement (sismographes), ce qui fait que tous les chiffres avancés quant au nombre d'essais effectués sont faux. De même après l'accord de 1979 interdisant les essais souterrains supérieurs à 150 Kt on se dépêcha d'employer des techniques "d'évasion" comme la réalisation du tir dans une cavité permettant un découplage tel que (effet mécanique de l'explosion sur le terrain) même un tir de 20 Kt peut passer inaperçu. Or 20 Kt c'est approximativement la bombe d'Hiroshima !! En règle générale les essais de 1 à 2 Kt sont indétectables car l'effet mécanique de l'explosion se confond avec le bruit de fond (mouvements de terrain).

Dans ces conditions passer aujourd'hui des essais à chaud comme on dit à la simulation en laboratoire est une nouvelle tricherie qu'il faut combattre avec énergie.

La paix exige des mesures de confiance. L'interdiction des armes de destruction massive (emploi-études et recherche, fabrication) et son contrôle efficace en sont les mesures essentielles. La coopération, l'entraide, la fraternité sont la dissuasion de demain, dissuasion infiniment plus efficace que celle qui repose sur la force.

Supprimer le terreau de la violence, c'est-à-dire la misère sous toutes ses formes, est à l'ordre du jour.

La sûreté collective ne passe pas par la mise au point de nouvelles armes plus sophistiquées les unes que les autres mais par l'aide au développement, l'honnêteté dans les rapports internationaux. L'activité humaine dans son ensemble et notamment celle liée à la recherche scientifique et technologique, ne doit pas être détournée de son but : celui du mieux être pour toutes et tous.

# Solidarité Algérie

SOLIDARITE A L'EGARD des INGENIEURS, CHERCHEURS, UNIVERSITAIRES, THESARDS, MEDECINS, VICTIMES DE LA REPRESSION EN ALGERIE : QUELQUES ASPECTS PRATIQUES. La Commission Exécutive du syndicat a débattu de la situation en Algérie et décidé d'agir sous différentes formes :- Pour ceux des camarades qui souhaitent contribuer à accueillir des scientifiques dans les laboratoires, il est souhaitable qu'ils communiquent au syndicat leurs coordonnées (mail Internet inclus) afin de constituer rapidement un petit réseau qui tenterait de diffuser des CV des collègues par discipline, par région... Une boîte à lettre centrale permet de communiquer désormais, appeler le syndicat : 69 07 60 13 Il est recommandé aux camarades qui reçoivent des CV de veiller à la diffusion (ne pas photocopier massivement des documents mentionnant un nom et une adresse en France : occulter cette information, ne garder que la partie CV). Vous pouvez localement mettre sur pied de petits collectifs de solidarité et être amenés à soutenir tel ou tel collègue algérien qui vous contacterait : voici quelques informations pratiques :

**POUR TOUT CE QUI CONCERNE LE VISA :** - Demander aux collègues de se mettre en rapport avec le C.I.S.I.A (comité international de solidarité aux intellectuels algériens, 21 ter Bd Voltaire 75011 PARIS tel 46 59 27 86); il existe aussi un serveur minitel (3615cisia). Ce comité regroupe les demandes qui n'aboutissent pas et agit concrètement auprès des autorités; - Une démarche auprès du ministère des affaires sociales (Simone Weil) à la direction de la population et de l'immigration (M. G. MOREAU à l'attention de Mme Nadia MAROT) est opportune pour tout refus de prolongation de visa s'il existe un risque vital en cas de retour en Algérie.

**POUR ORGANISER LA SOLIDARITE MATERIELLE** :- le GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés, 30 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS)- le RISFA (Réseau de solidarité aux femmes algériennes) tél : 53 79 18 73- Certains collectifs CISIA sont organisés localement (téléphoner au national pour avoir la liste et les coordonnées)- **VOUS POUVEZ APPELER LARGEMENT LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE A VERSER DES DONS POUR ASSURER LE QUOTIDIEN DES REFUGIES** : Nous proposons de verser ces dons au CISIA afin de centraliser l'aide et cibler sur la population particulière des travailleurs intellectuels ; mais cela n'exclut pas une action plus large de soutien en concertation avec d'autres structures.- D'une façon plus générale, des dizaines d'autres organisations de solidarité prennent en compte l'accueil des algériens (Secours populaire, Secours catholique...).

**L'EXPRESSION PUBLIQUE DU SOUTIEN PEUT PRENDRE LA FORME D'AG D'INFORMATION** ou de courriers plus ciblés sur certains scientifiques ; les **ELUS AU COMITE NATIONAL** ou au CAES **POURRAIENT FAIRE PRESSION SUR LA DIRECTION DU CNRS** pour **DEGAGER CERTAINS MOYENS** en heures, bourses, vacations, postes d'accueil. **RECEMMENT** le SNTRS-INFO a reproduit une pétition **COORDONNEE PAR LE GISTI** qui peut être utilisée comme un moyen d'ouvrir localement le débat.

## SOLIDARITÉ DE LA CGT À L'OCCASION DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LE RACISME

*Message de la CGT aux centrales syndicales italiennes CGIL, CISL, UIL*

A l'occasion de la manifestation nationale organisée le 25 février 1995 à Rome, sur le thème « Dignité, Droit du citoyen - Lutte contre les exclusions et le racisme », la CGT transmet aux organisations syndicales : CGIL, CISL, UIL, ce message de solidarité. La CGT partage ce point de vue que l'Europe ne doit pas devenir une forteresse fermée sur elle-même et rejetant, comme une catégorie inférieure, les travailleurs immigrés venus des pays tiers. En France, avec les travailleurs immigrés italiens et leurs organisations, la CGT a une longue expérience de partage et de lutte commune pour l'obtention de droits égaux dans le pays d'accueil. Aujourd'hui, l'immigré est désigné de nouveau comme la cible et le bouc émissaire, dans tous les pays d'Europe, face à la dégradation sociale. En France, les « lois Pasqua » sont également des lois restrictives qui alimentent l'exclusion, l'intolérance et le racisme. Le 21 mars, journée internationale de lutte contre le racisme, la CGT s'exprimera en France sur ce thème et organisera des rencontres où seront condamnés les lois néfastes du gouvernement, mais où sera également souligné le devoir de solidarité et de coopération internationales. Au niveau européen, notamment dans le cadre de la « Commission libre circulation », la CGT a souhaité avec l'ensemble des organisations syndicales européennes que le 21 mars devienne une journée européenne de lutte contre le racisme. En manifestant à Rome ce 25 février 1995, les confédérations des syndicats, les travailleurs immigrés et leurs associations laïques et religieuses démontrent qu'une autre politique de l'immigration est possible en Europe, basée sur l'ouverture, la solidarité, le respect de l'homme et de ses droits. Cette Europe des citoyens, libres, égaux en droits et en devoirs est encore en gestation et mérite toute la solidarité d'action dont les syndicats sont capables.

# IVG : un droit à défendre

La loi sur l'interruption volontaire de grossesse a vingt ans. Un droit de la femme qui connaît quelques difficultés d'application.

Pour tous renseignements, écrire à  
CADAC 21 ter, rue Voltaire 75011 PARIS

## La libéralisation de l'avortement a été le plus grand thème mobilisateur des luttes féministes.

Il faut se représenter que jusqu'au vote de la loi du 17 janvier 1975, l'état français faisait obligation aux femmes de mettre au monde les enfants qu'elles ne désiraient pas ou n'avaient pas les moyens d'élever. Une loi votée en 1920 punissait lourdement celles qui avortaient ainsi que les personnes qui les y aidaient. D'où le recours clandestin à des moyens de fortune dangereux (aiguilles à tricoter, eau de javel, etc.) dans des conditions d'hygiène qui ont coûté la vie à beaucoup. C'est en réaction à cette scandaleuse aliénation de leur corps, de leur personne, de leur vie que des femmes

de plus en plus nombreuses ont, dès le début des années 1970, manifesté pour le droit de décider d'être mère ou non, et de choisir le nombre et le moment de leurs maternités. En maintenant une pression constante sur l'opinion elles ont construit, avec des hommes à leur côtés, un rapport de force. C'est parce qu'une majorité de femmes portait ce mouvement de lutte, que les élus de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcés en faveur de la loi présentée par Simone Veil, alors ministre de la Santé. Votée pour une période d'essai venant à expiration à l'automne 1979, c'est encore grâce à la démonstration publique de leur attachement à cette loi que les femmes ont obtenu que celle-ci devienne définitive.

## Contrairement à l'opinion courante, la loi de 1920 qui interdit l'avortement, n'est pas abrogée.

La loi du 17 janvier 1975, modifiée par celle du 31 décembre 1979, ne fait que suspendre son application pour une période de dix semaines en autorisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse "pour les femmes en situation de détresse". Une telle formulation indique à quel point l'esprit de la loi est éloigné de la volonté des femmes :

pour que la loi Veil devienne définitive

être considérées comme des êtres responsables. Seul, aujourd'hui, l'auto-avortement n'est plus pénalisé.

Ce n'est pas la seule limite de cette loi qui reconnaît au médecin la possibilité d'invoquer la clause de conscience pour ne pas effectuer d'avortement. Elle oblige aussi les mineures à obtenir l'autorisation de l'un de leurs parents. Elle impose aux femmes étrangères un séjour minimum de 3 mois.

## Autre revendication des femmes : le remboursement de l'avortement par la Sécurité sociale.

Celui-ci ne s'obtiendra pas sans mal. En 1982, la gauche est au pouvoir. Alors que la loi du 17 janvier 1975 et celle de 1979 ont été votées sous un gouvernement de droite grâce aux voix de la gauche, Pierre Bérégovoy, ministre des Affaires sociales revient sur les promesses faites par Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme : le remboursement de l'IVG "cet échec de l'amour" (sic !) est reporté.

Des manifestations unitaires, à Paris et en province, réunissant la coordination des groupes femmes, le MFPF, des partis politiques et des syndicats, auront raison de cette tentative de recul et la loi sur le remboursement de l'IVG sera votée en décembre 1982. Mais l'argent pour couvrir le remboursement provient d'un budget spécial et non de la Sécurité sociale.

## La CADAC riposte

Nous demandons :

- le maintien et l'extension des Centres de planification et des Etablissements d'information
- les CIVG doivent tous être dotés de Centres de planification et bénéficier d'un statut, d'une autonomie et de moyens financiers
- un statut pour les médecins des CIVG
- l'application stricte de la loi de 1993 (dite "Neiertz") sur l'entrave à la pratique de l'IVG qui pénalise les actions à l'intérieur des CIVG et que soient reconnues comme entraves les manifestations aux abords des établissements qui pratiquent des IVG
- des campagnes massives d'information et de diffusion de la contraception
- le remboursement de tous les contraceptifs prescrits sur ordonnance
- l'intégration de l'apprentissage de l'avortement dans la formation de tous les médecins
- l'abrogation de la loi réprimant l'avortement (loi de 1920)
- la modification de la loi de 1975/1979
- l'abrogation de la clause de conscience pour les gynécologues et sa révision pour les autres médecins
- l'extension des délais d'avortement à 22 semaines de grossesse
- la suppression de l'obligation de l'entretien préalable
- la suppression de l'autorisation parentale pour les mineures, et de toute condition d'âge ou de nationalité
- l'aide médicale gratuite pour les mineures et les personnes ne bénéficiant pas de la Sécurité sociale.

PETITION

## Une circulaire de 1982 prévoyait que les centres d'interruption volontaire de grossesse seraient aussi des centres de planification.

Elle n'est toujours pas appliquée. Un statut unique CIVG-Centre de Planification favoriserait la recherche et une activité enrichissante pour le personnel, la prise en compte dans leur globalité des usagères et usagers. Les restrictions budgétaires dans le domaine de la santé entraînent la fermeture de lits, de centres et expliquent le déremboursement de certaines pilules et le non-remboursement d'autres. La remontée de l'ordre moral prend de l'ampleur et va bien au-delà des actions de commandos. Tout cela tend à culpabiliser les femmes et renvoie chacune à une solution individuelle. Aujourd'hui, elles se débrouillent - pas toutes - encore faut-il en avoir les moyens. L'allocation parentale au deuxième enfant et les menaces qui pèsent à terme sur le remboursement de l'avortement sont les signes de ce qui tente de remettre en cause les acquis de leur émancipation. Elles n'en ont pas encore pris conscience ensemble. L'idée qui domine est que tout est résolu, mais pour qui ?

Nom	Adresse	Signature

# 45ème Congrès

Occupons-nous de nos affaires !

La préparation de ce 45ème Congrès de la CGT intéresse tous les adhérents et pas seulement quelques militants.

C'est en effet de l'avenir de notre syndicat (la CGT) qu'il s'agit. Participez aux débats indispensables pour faire que ce congrès, ses décisions, soient une réelle oeuvre collective.

Lisez les documents préparatoires. Débattez-en.

Donnez votre avis.

Faites vos propositions pour les améliorer.

Le calendrier établi pour la préparation de ce congrès est le suivant :

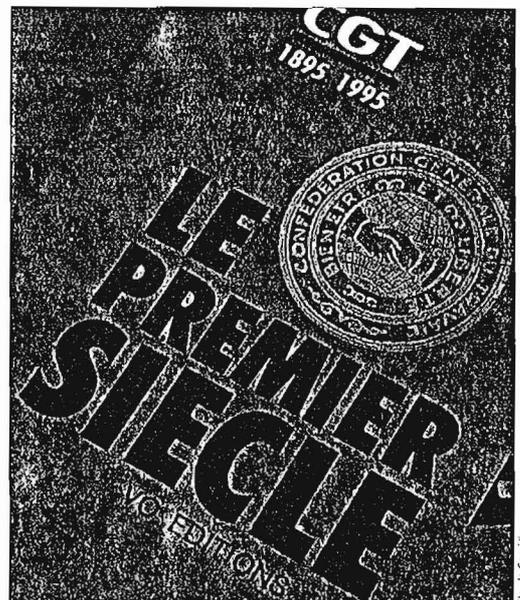
1er juin : **Rapport d'activité.**  
 6 juillet : **Rapport d'orientation**  
 7 septembre : **Rapport financier**  
 28 septembre : **Statuts - Candidatures.**

*la CGT a 100 ans*

À l'occasion du centenaire de sa création, la Confédération générale du travail, en collaboration avec l'Institut CGT d'histoire sociale et VO Éditions, publie un album de haute qualité, abondamment illustré, que tous les amis de la CGT auront à cœur de lire et de conserver.

La parution de cet ouvrage est prévue au 1<sup>er</sup> mai 1995

Format 22,5x27 cm,  
 264 pages,  
 300 illustrations, dont de  
 nombreuses en couleurs,  
 couverture toilée.



## L'album **souvenir** DU CENTENAIRE DE LA CGT

Réalisé en collaboration avec l'Institut CGT d'Histoire sociale

BON DE COMMANDE		Total à régler	
Code article	Désignation	Quantité	Prix unitaire*
3402	Premier siècle	.....	200 francs
ADRESSE D'EXPÉDITION (indiquez pour le traitement votre numéro de compte).....			+ frais de port : 35 francs*
Nom .....		Prénom .....	
Rue .....		N° .....	
Code postal .....		Ville .....	

Code postal .....

Joindre impérativement le règlement (ne peut être mis sur compte)  
 Bon de commande à retourner à V.O. Éditions, 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex  
 \* Au delà de 5 exemplaires, nous consulter, tarifs valables jusqu'au 30/03/1995